



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE LA LÉGISLATURE 2012-2017

Un canton face à l'évolution en nombre, en âge et en diversité de sa population

Depuis 2012, les tendances identifiées se sont toutes concrétisées : dynamisme démographique, contexte économique incertain, nécessité d'un renforcement de la cohésion sociale et d'une gestion harmonieuse du territoire. A cela se sont ajoutés deux événements marquants : le franc fort et la votation du 9 février 2014. Le Conseil d'Etat dresse un bilan positif de la mise en oeuvre du programme de législature 2012-2017, à laquelle toute la communauté vaudoise a contribué.

Le Conseil d'Etat a réalisé les engagements pris au travers des 23 mesures de son programme de législature. Avec l'appui du Grand Conseil, des partenaires institutionnels et privés ainsi que de la fonction publique, le gouvernement a assuré un renforcement des moyens et des investissements dans de nombreux domaines.

La politique de sécurité, l'accueil de jour des enfants, les infrastructures sanitaires et l'insertion des jeunes ont vu leurs moyens consolidés. L'interface entre les politiques de la formation, de l'insertion professionnelle et l'économie a été renforcée. De nouveaux outils de développement territorial ont été adoptés et les énergies renouvelables fortement soutenues. Plusieurs mesures assurant la protection de l'environnement ont été mises en place, notamment la lutte contre les micropolluants. Les décisions d'investissement dans les infrastructures de transport ferroviaires ou routières ont été significatives. Les outils de soutien au pouvoir d'achat des ménages comme les allocations familiales et les subsides pour les primes LAMal ont été développés. La législature a permis de mettre en place de nouveaux instruments de promotion et soutien au tissu économique, afin d'en préserver la diversité et la vitalité. Elle a aussi été l'occasion de renforcer les hautes écoles et les différents établissements de formation sans oublier de faire rayonner le canton par la réalisation de grands projets culturels et sportifs. Enfin, les finances cantonales restent saines, tout en ayant mis à niveau la caisse de pensions de l'Etat.

La liste des réalisations et des grands projets engagés permet de mesurer le travail

accompli par toute la communauté vaudoise. Elle démontre l'intérêt d'une méthode qui cherche les compromis nécessaires, non pas par la définition du plus petit dénominateur commun ou par le renoncement à agir, mais par l'élargissement des champs d'action et du débat, pour servir les intérêts du plus grand nombre. Ainsi, le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux » ou encore la nouvelle loi sur le logement (LPPPL) ont été acceptés par le peuple vaudois. Quant à la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont le volet vaudois a été très largement soutenu, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de réaliser sa stratégie globale, en appuyant la réalisation rapide d'une réforme du droit fédéral, acceptable politiquement et fondée sur les éléments non contestés dans la campagne (disparition des statuts spéciaux et compensation financière pour les cantons).

Certains axes et projets connaîtront encore des développements. L'instabilité géopolitique du monde et les incertitudes qui pèsent sur l'économie interdisent toute autosatisfaction ou répit dans la volonté d'améliorer les politiques publiques et de s'adapter aux changements. Les questions posées par l'évolution, en nombre, en âge et en diversité, de la population vaudoise devront continuer à trouver des réponses appropriées lors de la prochaine législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 2017

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09

[Bilan législature 2012-2017](#)

[Présentation CE bilan législature 2012-2017](#)